

Affaires courantes

en fait, avoir le matériel et les fonds nécessaires pour essayer de mener leur lutte avec succès.

Je présente cette pétition et, espérons-le, le solliciteur général modifiera dans ce sens la Loi sur les stupéfiants.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition en mémoire de Ryan Garrioch. Les pétitionnaires qui habitent la province de l'Alberta et de la Colombie-Britannique demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge maximum à 13 ans.

L'IRAK

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter deux pétitions. La première a été signée par quelque 314 habitants des villes de Castlegar, de Nelson et de Trail et de quelque 13 autres localités situées d'un bout à l'autre de ma circonscription, Kootenay-Ouest—Revelstoke.

Les pétitionnaires déclarent qu'en tant que Canadiens, ils s'inquiètent vivement des souffrances subies par les enfants irakiens. Les Nations Unies et les ONG rapportent qu'un million d'enfants risquent de souffrir de malnutrition et de maladies pour lesquelles il n'y a pas de médicaments.

• (1520)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de charger le gouvernement d'intervenir auprès de l'ONU pour que les sanctions imposées à l'Irak soient suffisamment modifiées pour permettre que les quantités nécessaires de vivres et de médicaments parviennent librement à ces enfants et autoriser la reconstruction des éléments de l'infrastructure irakienne qui sont nécessaires pour diminuer la souffrance de la population civile de ce pays.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une deuxième pétition signée par un certain nombre d'habitants de 12 collectivités de ma circonscription. Les soussignés, citoyens du Canada, veulent attirer l'attention de la Chambre sur la promesse du gouvernement de geler les taux des cotisations d'assurance-chômage pour une période de trois ans, et ils lui rappellent également que les récentes augmentations cumulatives des cotisations d'assurance-chômage sont injustes et ne tiennent pas compte des petites entreprises en ces temps économiquement diffici-

les. Ils font remarquer que les pertes d'emplois découlant de la fermeture d'entreprises réduiraient encore davantage les chances d'une pleine reprise économique au Canada, et pour toutes ces raisons ils demandent au Parlement de geler les taux des cotisations d'assurance-chômage pendant un an.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition à la mémoire de Ryan Garrioch signée par un certain nombre d'habitants de Calgary. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada afin de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi révisée sur les jeunes délinquants dans laquelle l'âge minimal serait abaissé à 13 ans.

LE BRUIT DES AVIONS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, pendant que j'y suis, je voudrais en profiter pour présenter une deuxième pétition qui porte sur une autre question. Cette pétition, signée par des centaines d'habitants de ma circonscription, demande au ministre des Transports de rétablir l'ancienne trajectoire de vol des avions décollant de la piste 28 de façon à éliminer le bruit dans cette zone.

J'ai déjà présenté une pétition qui demandait le contraire. Je voudrais simplement demander au ministre des Transports d'essayer de trouver une solution raisonnable afin de protéger tous les habitants de ma circonscription du bruit causé par les avions.

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, vous voyez, mes collègues sont tous préoccupés par l'abolition du programme de coopératives d'habitation.

Le 17 décembre 1991, dans un communiqué de presse, le gouvernement annonçait qu'il allait affecter 6,1 millions de dollars de plus à ce poste budgétaire en 1992. Or, le 25 février 1992, le programme de coopératives d'habitation, comme bien d'autres, était aboli par le gouvernement. Ce programme avait pourtant réussi à créer de bons quartiers où toutes les catégories de revenus étaient bien représentées.

Je me joins à mes électeurs pour demander au Parlement d'exhorter le gouvernement à rétablir immédiatement le programme fédéral de coopératives d'habitation et à y affecter les 6,1 millions de dollars promis puis retranchés du programme de 1992 afin d'assurer le financement d'environ 2 000 logements de ce genre cette année.